

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'ENLÈVEMENT
ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA RÉGION DE
TOURNAN-EN-BRIE**

délégués - en exercice	97
- présents	49
Pouvoirs	06
Total votants	54

Affaire n°192/10-2025

AUTORISATOIN DE SIGNATURE D'UNE
CONVENTION AVEC LE GROUPE SEB
POUR LA RECUPERATION DES POELES ET
CASSEROLES EN DECHETTERIE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025**

L'An deux mil vingt-cinq le lundi 6 octobre 2025 à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 29 septembre 2025 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Maurice Blanchard

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT titulaires et Olivier FAGE, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, Manuel CENDRIER suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Jean-Pierre FOUBERT, Jean-Bernard BLONDIN, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, titulaire.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Patricia DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Espérance AUDINEAU, Patrick SALMON, Laurent GAUTIER, titulaires et Patrick OFFROY, suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Thierry HERRY, Josianne TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Etienne LEROY, Nathalie ROBAEYS, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Dominique RODRIGUEZ, Arnaud FABRE, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVALX titulaires et, Régis THAUVIN, suppléant.

Pouvoirs :

- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de Mme Trezentos-Oliveira à M. Oumari (CAPVM)
- de Mme à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Bouchart à M. Olivieri (CAPVM)
- de M. Zerdoun à M. Blondin (CAPVM)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno Remond, Xavier Mauborgne, Emmanuel Anthoine, Thomas Berton, Jean-Claude Cochet, Guillaume Klotz, Nicole Vibert,

Excusés : Jean-Paul Bonvoisin, Louis Marie Saoût, Patricia Chauvaux, Pierre Muron, Deborah Bernard, Virginie Brinjean.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet, Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Yannick Ponce, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme,

Excusés : Sofiane Ghozlane, Jean-Pierre Bouthéon.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Christine Fleck, Frédéric Marcoux, Claude Seveste, Alain Green

Excusé : Ziain Tadjine.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, David Vicente, Sébastien Gateau, Stéphane Robert, Christian Coquelet, Eddy Bapelle, François Moratille

Excusés : Yann Lemaulf, Laurence Barbaux.

192/10-2025 : Autorisation de signature d'une convention avec le Groupe SEB pour la récupération des poêles et des casseroles en déchetterie :

Le Groupe SEB, possédant notamment la marque TEFAL, propose au SIETOM une convention d'expérimentation de collecte des articles culinaires usagés en déchetterie pour une durée d'un an, afin de développer une boucle fermée de recyclage de ces poêles et casseroles.

Par cette convention, le Groupe SEB met à disposition du syndicat des contenants de collecte des articles culinaires usagés métalliques de toute marque, en gère l'enlèvement en déchetterie et permet au SIETOM de percevoir un soutien de 300 € par trimestre et par déchetterie.

Vu la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) promulguée le 10 février 2020, notamment ses dispositions relatives à la gestion des déchets, à la réduction des déchets et à la valorisation des matières premières secondaires;

Vu le code de l'environnement et les dispositifs législatifs relatifs à la gestion des déchets;

Vu la volonté du SIETOM de privilégier la valorisation, le recyclage et le réemploi des déchets conformément aux objectifs fixés par la loi AGECE ;

Vu le projet de la convention d'expérimentation de collecte des articles culinaires usagés,

Considérant la proposition de mise en place, à titre expérimental, d'une solution de collecte, de recyclage et de transformation des poêles et casseroles usagées, dans le cadre d'un partenariat avec le groupe SEB représentant TEFAL, que cette solution consiste en la collecte sélective des poêles et casseroles usagées auprès des habitants du SIETOM, leur recyclage et transformation en nouveaux produits dans l'usine TEFAL de Rumilly,

Considérant l'importance de prévenir l'abandon des articles et ustensiles culinaires métalliques usagés dans des bennes de ferraille, dans les bacs de déchets ménagers, dans les bacs de recyclage des emballages ou en tant qu'encombrants;

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical

- ***APPROUVE*** les termes de la convention d'expérimentation de collecte des articles culinaires usagés, (en annexe)
- ***AUTORISE*** le président à signer cette convention et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 7 octobre 2025.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.

Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.